

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 25 JANVIER 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 25 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, Mme LIEBLE, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme MOREAU- TONNELIER - Géraldine VIEL

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2015
- Désignation du secrétaire de séance

Ajout : 7bis. Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Affaires générales

1. Convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes pour les marchés de voirie et réseaux divers
2. Ratio des agents promouvables pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018
3. Avenant au contrat d'un agent pour le remplacement d'un agent en congés maladie / maternité
4. Recrutement d'un adjoint d'animation pour le remplacement d'un agent en congés maladie / maternité
5. Droit de préemption urbain
6. Actualisation du plan de sauvegarde communal
7. Proposition de l'association « Comité de jumelage Pengakro »

Ajout : 7bis. Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Finances

8. Convention pour la facturation, la perception et le reversement de la redevance d'assainissement collectif
9. Contrat SEGILOG pour l'accueil périscolaire
10. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

11. Comptes-rendus des commissions municipales
12. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2015

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 14 décembre 2015 à l'unanimité.

1. Convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes pour les marchés de voirie et réseaux divers

Délibération n° 2501201601

M. le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes. Il rappelle que depuis plusieurs années la commune participe au groupement de commandes pour les marchés de voirie et réseaux divers organisé par la Communauté de communes. Des travaux pourraient entrer dans ce cadre en 2016. Un exemplaire signé de la convention sera envoyé à la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs au marché concernant la commune.

2. Ratio des agents promouvables pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018.

Délibération n° 2501201602

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La politique de la commune a toujours été d'accompagner les agents dans leur carrière, M. Le Maire propose donc à l'assemblée, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, de fixer pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

3. Avenant au contrat d'un agent pour le remplacement d'un agent en congés maladie/maternité

Délibération n° 2501201603

M. DEGOULET informe le Conseil municipal que suite à un arrêt maladie qui sera suivi d'un arrêt maternité, il convient de prendre un avenant au contrat de Melle Emilie MENARD, Adjointe d'animation contractuel, en créant un article 1, qui assurera le-dit remplacement pour la période de janvier à juillet 2016 en tant qu'Adjoint technique contractuel.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la présente délibération.

4. Recrutement d'un adjoint d'animation pour le remplacement d'un agent en congés maladie/maternité

Délibération n° 2501201604

Le recrutement de Melle Anaïs SURMONT est proposé par M. DEGOULET pour pallier l'absence d'un agent pour toute la durée de son congé maladie, puis son congé maternité sur le temps des TAP (soit de janvier à juillet 2016). Son contrat sera de 3h/semaine.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Droit de préemption urbain

M. LEFEUVRE sort de la salle le temps de cette délibération.

Délibération n° 2501201605

M. le Maire informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain contenant plusieurs parcelles adressé par :

- Maître JOYEAU Elisabeth, Notaire, 14 rue du 33^{ème} mobiles - 72000 le Mans, pour les parcelles n° B 736, 933, 935, appartenant aux Consorts Lefeuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (sans le vote de Monsieur LEFEUVRE concerné par ce DPU), déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles.

6. Actualisation du plan de sauvegarde communal

Délibération n° 2501201606

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'actualiser le plan de sauvegarde communal suite au décès de Mme Sandrine POSTRZECH, notamment

sur les postes de responsable administratif pour la cellule de communication alerte et de responsable-adjoint pour la cellule « Communication population et médias ».

M. Bertrand VIVIER se porte volontaire pour prendre les postes de Mme POSTRZECH. Les modifications seront donc faites sur le plan de sauvegarde communal qui sera transmis à la Préfecture et mis en ligne sur le site communal pour l'information des habitants.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

7. Proposition de l'association « Comité de jumelage Pengakro »

Délibération n° 2501201607

Suite à son assemblée générale, l'association « Comité de jumelage Pengakro » a écrit à M. le Maire pour lui faire part de son souhait de voir la municipalité renforcer son implication à ses côtés.

M. Le Maire rappelle qu'en effet l'engagement du Conseil municipal en 2006 n'avait pas été suivi à l'époque par la signature d'une « Convention de coopération décentralisée » et que l'appellation « Comité de jumelage », malgré l'absence d'une convention de jumelage, entretient aussi un certain flou. C'est à l'occasion de cette Assemblée générale que MM. PAVARD et DEGOULET, ainsi que Mme LANGLAIS, qui y assistaient tous les trois, ont proposé à l'association de clarifier ses objectifs avec les élus.

L'association propose donc au Conseil municipal la signature de la « Convention de coopération décentralisée » dont l'objectif est d'apporter une aide humanitaire au village de Pengakro en Côte d'Ivoire. Un partenariat peut être noué entre les deux communes et la mise en œuvre des projets déléguée à l'association. Cela suppose une implication plus importante de la commune, co-décisionnaire pour les projets, et une position de contrôle sur le plan financier. Cela sera aussi entériné par l'ajout d'une ligne au budget correspondant à la subvention traditionnellement octroyée à l'association.

Après débat et lecture de la convention, le Conseil municipal autorise M. Le Maire à la signer (avec un ajout sur la page 1) pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Mme LANGLAIS, conseillère municipale et membre du Conseil d'administration de l'association, a pour attribution de faire le lien avec la commune et Mme RACAPE prend les fonctions de vérificateur aux comptes.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Bis Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Délibération n° 2501201607bis

M. DEGOULET informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour le mettre en conformité avec les directives de la Caisse d'Allocation familiales. Les modifications concernent la formulation de la plage horaire du mercredi après-midi et la suppression des tarifs dans le document. M. Degoulet informe que le respect du conventionnement avec la CAF a permis une subvention de près de 15 000 euros en 2015.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification et autorise M. DEGOULET à effectuer ce changement.

8. Convention pour la facturation, la perception et le reversement de la redevance d'assainissement collectif

Délibération n° 2501201608

La gestion du service public de production et de distribution de l'eau sur le territoire de la commune a été confiée par le SIAP de Brains Souigné à la Société Véolia Eau. La société Véolia Eau - CGE a été retenue pour le lot 1 « convention de perception de redevance d'assainissement collectif » et pour le lot 2 « contrat de prestation de services pour le contrôle et la surveillance des eaux usées, des 2 postes de relevage, l'entretien du réseau, les interventions d'urgence et l'astreinte ».

La commune donne donc son accord à la société Veolia Eau - CGE de facturer aux usagers la taxe de la redevance assainissement et de la reverser à la commune.

Le Conseil municipal approuve la présente délibération et donne pouvoir à M. le Maire pour la signature des documents se référant à ces deux conventions.

9. Contrat SEGILOG pour l'accueil périscolaire

Délibération n° 2501201609

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG pour la garderie périscolaire arrive à échéance dans quelques semaines.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'acquisition de SEGILOG pour trois ans pour un montant annuel de :

- Cession du droit d'utilisation : 297 Euros HT,
- Maintenance, formation : 33 Euros HT.

10. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2501201610

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la loi du 5 janvier 1988 qui autorise à mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du budget primitif de la commune dans la limite de 25 % de la masse des crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Les opérations susceptibles d'être réglées en section d'investissement avant le vote du budget primitif commune 2016 sont les suivantes :

Budget commune :

Imputation 2183	Matériel de bureau et informatique	96.85 euros TTC
(correspondant à l'achat d'une douchette USB pour la bibliothèque de l'école)		
Imputation 21318	Autres bâtiments publics	168.10 euros TTC
(correspondant au remplacement de quatre robinets poussoirs)		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et autorise celui-ci à engager les dépenses d'investissements sus-mentionnées avant le vote du budget 2016.

11. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Commission « COMMUNICATION ».** M. DEGOULET fait un compte-rendu de la réunion du 18 janvier dernier. Il a été décidé un certain nombre de modifications pour le site communal, sur le plan graphique comme sur le plan du contenu. Elles seront effectives début février. Ces modifications entraîneront la fermeture du site pendant une journée au plus. La commission a également pour projet un flyer de présentation de la commune qui pourrait être finalisé à la rentrée de septembre. Les photos du flyer, prises par drone, seront offertes par M. Lorient

- **Conseil Municipal des Jeunes.** M. THORETON fait un compte-rendu de l'après-midi jeu. Il présente les futurs projets :

- journée « vélo » autour du stade. Il rappelle l'idée de création d'un petit terrain de cross. Il faudrait ramener de la terre au niveau du stade.
- la plaque en bois sous le tulipier de Monsieur Max DUTERTRE à mettre en place après gravure.
- Projet rond-point des Trois-Chênes : un chalet et une structure métallique représentant trois chênes. Il faudrait solliciter l'aide technique des habitants.

Prochaines commissions :

- **PEDT et « Ecole et Jeunesse »** : 1^{er} février à 20h.

- **Commission Finances** : 27 février de 9 h à 12 h et le 19 mars de 9 h à 12 heures.

12. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission tourisme.** M. LENFANT remplacera Melle LIEBLE à la commission tourisme qui aura lieu à Saint-Jean du Bois le 1^{er} février 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- **Cimetière.** M. BLANCHET demande quand le système de fermeture sera de nouveau en place : quelques visites de chiens et chats sont à déplorer. Il signale aussi la rouille sur le portail qui vient d'être repeint. M. PAVARD va revoir le problème. La case du columbarium ainsi que le socle seront livrés entre le 15 et le 28 février prochain et les dernières cases pourront être mises en place définitivement.

- **Voirie.** M. BLANCHET signale un trou à reboucher dans le lotissement des Trois-Chênes.

- **Délibération de la CDC de Pontvallain sur le SDCI.** Le Président de la Communauté de Commune de Pontvallain a envoyé un courrier signalant la délibération négative de la CDC de Pontvallain pour le départ de Cérans-Fouilletourte.

- **Haies du lotissement des Trois-Chênes.** La dépense n'est pas prise en compte par la commission communautaire Environnement, il faut intégrer cette ligne budgétaire au budget général de la Communauté de Communes.

- **Ad'AP.** M. Le Maire informe le Conseil municipal de la validation par Mme la Préfète du calendrier d'accessibilité programmée des bâtiments municipaux.

- **Rencontre avec l'Evêque du Mans.** La rencontre sollicitée auprès de la commune n'a pas pu avoir lieu pour des raisons d'agenda.

- **Association Musique et Spectacle.** L'association, qui avait décidé récemment sa mise en sommeil, a confirmé son maintien et propose finalement une Assemblée Générale extraordinaire le 29 janvier prochain. Le Conseil municipal se réjouit de cette nouvelle.

- **Attribution des subventions en 2016.** Le Conseil municipal reconduit les principes mis en place en 2015 : subventions pour des projets d'investissement et pour les associations qui ne disposent pas de fonds propres suffisants. La gratuité de la salle des fêtes et des photocopies noir et blanc en quantités raisonnables est maintenue. Un courrier sera envoyé aux Associations.

- **Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie au public.** Après bientôt deux années de mandat, M. Le Maire et ses adjoints proposent deux modifications pour l'ouverture de la Mairie au public qui seraient profitables, pour la première, aux habitants, et pour la seconde, au fonctionnement du service :

- Inversion pour le lundi : ouvrir le matin au lieu de l'après-midi. C'est une question pratique qui revient régulièrement : les utilisateurs de la salle des fêtes

font leur état des lieux quasiment toujours le matin, mais ne peuvent régler la facture et récupérer leur caution. Il serait plus pratique d'ouvrir le matin.

- Fermeture de la Mairie le jeudi (l'ouverture était le matin) : Il serait profitable de fermer le jeudi afin de donner une journée de travail libérée du public pour que le secrétariat puisse se consacrer sereinement au budget et aux finances.

Après débat, le Conseil décide que la Mairie sera ouverte : les lundi matin, mardi après-midi, vendredi après-midi, samedi matin, soit 4 demi-journées, deux matins et deux après-midis, à compter du 1^{er} février 2016. Ce dispositif sera évalué et pourra être revu.

- Calendrier prévisionnel des conseils municipaux pour 2016.

	Conseils municipaux Sauf indication contraire le lundi à 20h30
Janvier	25 janvier
Février	22 février
Mars	Mardi 29 mars (Budget)
Avril	18 avril
Mai	23 mai
Juin	27 juin
Juillet (sous réserve de nécessité)	11 juillet
Août	29 août
Septembre	26 septembre
Octobre	10 octobre
Novembre	21 novembre
Décembre	12 décembre

- **Bulletin d'information communautaire.** Mme MOREAU-TONNELIER souhaite faire part au Conseil municipal de son très vif mécontentement à propos de cette dernière publication. Elle dénonce la mise en œuvre d'un projet de territoire qui méprise le sondage auprès des habitants, formulées à l'occasion du sondage mené au mois de mai 2015. L'ensemble des élus partage son point de vue et déplore une politique qui s'éloigne des besoins des communes et des habitants.

- **Projet éolien.** M. Lenfant informe le Conseil municipal de la validation par Mme la Préfète du permis de construire. L'enquête publique qui porte sur le permis d'exploiter aura lieu, selon ses estimations, après le mois d'avril.

La séance est levée à 22h30.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2016 :

- *Délibération n° 2501201601 : Convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes pour les marchés de voirie et réseaux divers.*

- *Délibération n° 2501201602 : Ratio des agents promouvables pour les années 2015,2016, 2017 et 2018*

- *Délibération n° 2501201603 : Avenant au contrat d'un agent pour le remplacement d'un agent en congés maladie/maternité.*
- *Délibération n° 2501201604 : Recrutement d'un adjoint d'animation pour le remplacement d'un agent en congés maladie/maternité.*
- *Délibération n° 2501201605 : Droit de préemption urbain.*
- *Délibération n° 2501201606 : Actualisation du plan de sauvegarde communal.*
- *Délibération n° 2501201607 : Proposition de l'association « Comité de jumelage Pengakro ».*
- *Délibération n° 2501201607bis : Modification du règlement de la garderie périscolaire.*
- *Délibération n° 2501201608 : Convention pour la facturation, la perception et le reversement de la redevance d'assainissement collectif.*
- *Délibération n° 2501201609 : Contrat SEGILOG pour l'accueil périscolaire.*
- *Délibération n° 2501201610 : Dépenses d'investissement.*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 25 janvier 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER		